

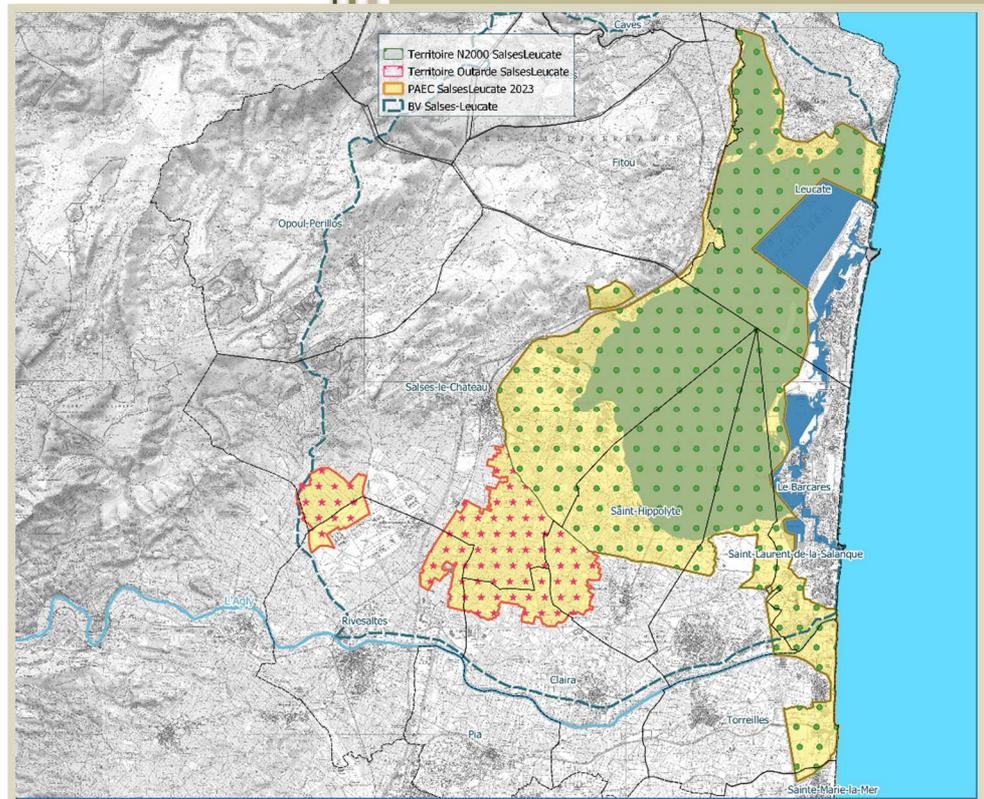
# Candidature

AP : Mesure 70 : Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

OCCITANIE

Septembre 2023

## PAEC Salses-Leucate 2023



# Rivage

# Table des matières

<b>1. PARTIE 1 : CARACTERISATION DU PAEC.....</b>	<b>1</b>
1.1. Présentation du contexte et du porteur de projet .....	1
1.2. Gouvernance du PAEC et partenariats.....	1
1.3. Bilan des actions en faveur de l'agroenvironnement sur le territoire .....	1
1.4. Diagnostic de territoire .....	2
1.4.1. Territoire du site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate ».....	2
1.4.2. Territoire du PNA Outarde .....	6
<b>2. PARTIE 2 : STRATEGIE DU PAEC .....</b>	<b>8</b>
2.1. Périmètre du PAEC.....	8
2.2. Enjeux visés par le PAEC.....	8
2.3. Tableau des MAEC mobilisées, des objectifs de contractualisation et de paramétrage des mesures.....	9
2.4. Formation.....	12
2.5. Budget relatif aux mesures.....	12
2.6. Eventuelles mesures complémentaires à mobiliser.....	14
2.7. Sélectivité et prospective du PAEC .....	14
2.7.1. Les critères de priorisation.....	14
2.7.2. Modalité de suivi et d'évaluation .....	14
<b>3. PARTIE 3 : ANIMATION DU PAEC .....</b>	<b>15</b>

## 1. PARTIE 1 : CARACTERISATION DU PAEC

### 1.1. Présentation du contexte et du porteur de projet

Ce projet de PAEC s'inscrit dans le cadre de la Stratégie agricole sur le bassin versant superficiel de l'étang de Salses-Leucate portée par le syndicat mixte RIVAGE sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Elle prend en compte les enjeux et objectifs inhérents aux démarches de préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques mais aussi les enjeux propres au monde agricole.

Les enjeux et les orientations proposés sont logiquement cohérents avec ceux du SAGE, ainsi qu'avec ceux définis dans le DOCOB Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate (CLSL) en termes de biodiversité et de qualité des milieux.

Le PAEC est un des outils de mise en œuvre de la Stratégie agricole et intervient dans la continuité des PAEC mis en œuvre depuis 2012 sur ce même territoire avec le syndicat RIVAGE pour opérateur historique.

Les compétences de RIVAGE portent sur la biodiversité (animation des DOCOB « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » et « Château de Salses »), les zones humides (animation de la Stratégie de gestion des zones humides sur le bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate) et les masses d'eau (animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate).

Le syndicat mixte fermé RIVAGE, créé en 2004, regroupe les neuf communes du périmètre du SAGE : Caves, Fitou, Leucate et Treilles pour la partie audoise ; Le Barcarès, Opoul-Périllos, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque et Salses-le-Château pour la partie Pyrénées-Orientales. Il a pour mission principale la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des espaces naturels situés sur le BV de l'étang de Salses-Leucate.

### 1.2. Gouvernance du PAEC et partenariats

- Les différents PAEC sur le BV Salses-Leucate (cf. Organigrammes en annexe 1 et carte en annexe 2) :

NOMS	SITES		ANIMATEURS	FINANCEMENTS
PAEC Salses-Leucate	Territoire N2000	Site N2000 Complexe lagunaire Salses-Leucate	RIVAGE = animateur N2000 + technicien PAEC	N2000 existant
	Territoire Outarde	Zones PNA Outarde plaine de la Salanque	RIVAGE = animatrice SAGE	SAGE existant
PAEC PNR CF	Territoire N2000	Site N2000 Basses Corbières	PNR CF = animateur N2000	N2000 existant
	Territoire PNA	Zones à fort enjeux biodiv (PNA, ZH...)	PNR CF = CdM patrimoine naturel	MAA à venir
PAEC PNR NM	Territoire N2000	Site N2000 Plateau de Leucate	PNR NM = CdM agriculture	N2000 existant
	Territoire PNA	Zones à fort enjeux biodiv (PNA)	PNR NM = technicien PAEC	MAA à venir

- Equipe projet :

Pour le PAEC Salses-Leucate, le syndicat animera seul les territoires PAEC proposés. Plusieurs chargés de mission participeront à la mise en œuvre de la programmation : technicien en cours de recrutement, Julien ROBERT - chargé de mission Natura 2000 - et Marie MAILHEAU - chargée de mission SAGE.

Des partenariats techniques sont établis pour l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation. Les associations de protection de l'environnement actives sur le territoire (GOR, LPO Aude, CEN Occitanie) sont consultées pour la définition des enjeux du territoire. Les chambres d'agriculture de l'Aude et des Pyrénées-Orientales seront des partenaires de choix pour la mise en œuvre opérationnelle des MAEC.

Une collaboration active avec les opérateurs PAEC voisins sera également réalisée afin d'être le plus efficient possible sur l'information des agriculteurs du territoire.

Enfin les organisations de producteurs concernés (cave Arnaud de Villeneuve, coopérative Terané...) seront associées afin de contribuer aux meilleurs taux de contractualisation. Ces collaborations permettront de poursuivre les partenariats forts déjà établis grâce aux précédentes programmations ou dans la continuité de projets indépendants (Projet ADV-Biodiversité par exemple).

- Gouvernance :

Un Comité de pilotage est constitué ; la liste des membres est présentée en annexe 3. Le rôle des collectivités territoriales impliquées dans le COPIL sera de relayer l'information sur l'existence des MAEC à leur échelle locale.

Etant donné les antécédents sur le territoire (cf. 1.1 et 1.3) un seul COPIL est utile à l'élaboration du PAEC.

- Calendrier de réunions de l'instance de gouvernance :

- COPIL mi-septembre avant dépôt du dossier. Ce COPIL a été réuni le 21/09/2022 (cf. CR en annexe 4).
- GT thématique viticulture, arboriculture et élevage pour information sur les MAEC de décembre à février
- COPIL fin mai 2023 pour rendre compte de la contractualisation de la première année

### 1.3. Bilan des actions en faveur de l'agroenvironnement sur le territoire (cf. tableaux en annexe 5)

Sur le périmètre, les démarches agro-environnementales animées par RIVAGE ont permis de mobiliser des mesures en réponse aux enjeux Biodiversité et Qualité de l'eau depuis 2012, notamment sur le site Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate.

En effet, à partir de 2012 un premier PAEt a été animé spécifiquement sur le site Natura 2000 pour répondre aux enjeux :

- Qualité de l'eau, notamment au regard du maintien du bon état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire (HIC) « Lagunes côtières Méditerranéennes - \*1150 ».
- Qualité des différents HIC et bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Ce premier **PAEt 2012** a permis à RIVAGE d'engager le partenariat avec la profession agricole et de contractualiser des mesures sur 175 ha (**soit 25% de la SAU contractualisable**) pour 10 exploitations agricoles (EA). En **2015**, dans le cadre du changement de programmation de la PAC, **la quasi-totalité des exploitations engagées depuis 2012 se sont réengagées.**

A partir de 2016, RIVAGE a coordonné un nouveau PAEC étendu au bassin-versant de l'étang de Salses Leucate comprenant plusieurs SIP dont le site Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate et le SIP outarde.

Ce nouveau PAEC a permis de mettre en œuvre deux nouvelles salves d'engagements en **2016 et 2017**. Sur le bassin versant, RIVAGE a animé la démarche en partenariat avec la cave Arnaud de Villeneuve pour la mesure du « kit viti ». C'est ainsi plus **de 38% de la SAU contractualisable** (+12% en Bio) qui a été engagée **sur le site Natura 2000 et 15% (+15% en Bio) sur l'ensemble du PAEC** pendant cette période.

La meilleure dynamique de contractualisation observée sur le site Natura 2000 s'explique par l'historique de l'animation réalisée depuis 2012. En effet, la connaissance du territoire et de ses acteurs a permis de cibler les nouvelles exploitations à accompagner durant cette période. Il est important de préciser que les exploitations engagées depuis 2012 ont en majorité une dynamique constante d'amélioration de leur efficacité environnementale. Elles constituent dorénavant un groupe informel de structures sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour développer et animer les démarches agro-environnementales.

En effet, on peut citer le projet ADV/Biodiversité mis en œuvre volontairement par la cave Arnaud de Villeneuve et RIVAGE en 2020 et 2021 grâce à cette dynamique. Ce projet a permis de sensibiliser 11 exploitations aux enjeux Biodiversité locaux (avifaune et chiroptères) et à l'implantation et la gestion de haies en partenariat avec l'association Arbre et Paysage 66.

Le bilan des PAEC sur le territoire de RIVAGE montre 51 EA et 736 ha engagés en MAEC LOC, dont 373 ha coordonnés par le PAEC RIVAGE pour un budget de 407 000 €. Outre les retards de paiement des MAEC et la complexité administrative au montage des contrats, les principaux freins identifiés pour cette programmation concernent la problématique de mise en œuvre de la MAEC « herbe » sur les milieux ouverts favorables à l'Outarde canepetière. Sur le site, cette espèce est inféodée aux friches viticoles maintenues avec une végétation basse. Malgré le ciblage des surfaces pouvant faire l'objet d'une MAEC spécifique en réponse à cet enjeu, aucune contractualisation n'a pu être réalisée. Ceci résulte de l'inéligibilité de ce type de surface au dispositif MAEC malgré une information contraire dispensée par la DRAAF en 2016. Le retour très tardif, en 2018, suite à l'instruction des dossiers déposés en 2016 et 2017 a engendré la mise en œuvre des actions de maintien de l'ouverture des milieux par les exploitants sans financement compensatoire. Un important travail d'animation est à prévoir pour mobiliser ces exploitations dans le cadre de la nouvelle programmation MAEC.

#### 1.4. Diagnostic de territoire

Les conditions fixées dans cet appel à projet PAEC couplées à la disponibilité restreinte de MAEC en réponse à l'enjeu Eau nous amènent à présenter uniquement 2 territoires « Biodiversité » en réponse à cet appel à projet (au moins dans un premier temps). Le choix volontairement limité aux 2 enjeux Natura 2000 et Outarde permet de cibler les efforts sur 2 territoires prioritaires et restreints sur le BV de Salses-Leucate (cf. carte en annexe 6). Comme ils sont limitrophes et aux caractéristiques très similaires, seuls les points de différences seront développés.

##### 1.4.1. Territoire du site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate »

###### 1.4.1.1. Caractéristiques générales du territoire

- Périmètre : site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate

Le site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate se situe en Région Occitanie, à cheval entre les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Il est à l'intersection entre la Plaine du Roussillon au sud et la plaine de l'Aude au Nord, les basses Corbières à l'ouest et la Méditerranée à l'Est.

Données PAEC sur le territoire Natura 2000	Territoire à enjeux Biodiversité : site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses Leucate
Nombre de communes incluses	8 : Leucate, Fitou, Salses-le-Château, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Le Barcarès, Torreilles et Sainte-Marie-La-Mer
Surface totale	7 797 ha dont environ 3 000 ha de surfaces terrestres
Nombre d'exploitations agricoles	43 exploitations agricoles (source RPG 2020)
Nombre d'entités collectives	0
SAU	566,91 ha (source RPG 2020)

- Occupation des sols (cf. carte en annexe 7)

L'occupation des sols sur les communes intersectées par le site Natura 2000 est la suivante :

RPG 2019 Surf (ha)	SAU	VIGNES	Maraîchage	Arboriculture	Prairies et fourrages	Gel	Céréales	Protéa et oléagineux	Divers
Fitou	375	311	0	1	2	9	0	0	52
Le Barcarès	17	0	0	0	1	14	0	0	2
Leucate	339	195	2	0	101	10	0	0	30
St-Hippolyte	389	134	24	21	152	21	26	0	11
St-Laurent	261	7	12	3	162	48	26	2	1
Salses	1 815	1 104	4	335	31	160	0	0	181
Torreilles	478	105	45	48	169	75	21	0	15
<b>TOTAL</b>	<b>3 672</b>	<b>1 856</b>	<b>86</b>	<b>408</b>	<b>618</b>	<b>337</b>	<b>73</b>	<b>3</b>	<b>292</b>

La Surface Agricole Utile concernée par le diagnostic sur l'ensemble des communes intersectées atteint 3 672 ha, dont 567 ha dans le périmètre du site Natura 2000.

Dans ce périmètre, la majeure partie des terrains exploités par les agriculteurs se situe dans la partie sud du site sur les communes de Salses-le-Château et de Saint-Hippolyte. La diversité des productions agricoles reste une caractéristique forte de notre territoire. Les principales activités dans l'ordre d'importance sont : la viticulture, l'arboriculture, l'élevage et le maraîchage.

- Données climatiques (cf. tableaux et évolutions en annexe 8)
  - Climat méditerranéen : moyenne annuelle des températures de 15,7°C. Faible amplitude d'écart annuel due à la présence de la mer. Températures dépassant 25°C près de 100 j/an en raison d'un ensoleillement important.
  - Volume précipitations faible (500 à 600 mm/an) mais à caractère orageux, particulièrement à l'automne.
  - Vents fréquents et violents : 300 j/an dont 120 j/an à plus 60 km/h (vent du N-O dominant : la Tramontane).

- Géologie, géomorphologie et pédologie

Le territoire recouvre des environnements géologiques et pédologiques très différents (cf. carte en annexe 9) :

- Au nord et à l'ouest : le massif karstique des Corbières. Les sols y sont sensibles à la disparition du couvert végétal.
- Le Crest s'étend sur une terrasse d'argiles du Quaternaire entre les Corbières, la vallée de l'Agly (Sud) et la Salanque. Il se caractérise par des paysages très ouverts, plats et des sols caillouteux et secs.
- Dans le sud, le bassin sédimentaire Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon est composé de dépôts alluviaux récents. Le relief est très plat et les sols alluvionnaires sont à vocation agricole.
- À l'est : le lido, formation sableuse située entre l'étang et la mer.

A noter qu'en bordure d'étang, les sols deviennent argilo-limoneux, hydromorphes avec des traces locales de salinisation.

#### 1.4.1.2. Description des enjeux environnementaux du territoire :

Sur le territoire du site Natura 2000 CLSL, le principal enjeu correspond au maintien et à la restauration dans un bon état de conservation de la biodiversité d'intérêt communautaire (habitats naturels et faune).

Concernant les zonages réglementaires 3 Arrêtés de Protection de Biotope sont à l'étude et intégrés au projet de la Stratégie régionale Aires Protégées : l'île de la Corrège, les îles Hortus et Sidrières à Leucate et le site El Comunal à Saint-Hippolyte.

Les HIC sont classés en 4 grandes entités écologiques : les milieux dunaires, les milieux forestiers, les zones humides et aquatiques et les pelouses sèches. De la même manière il est identifié 3 grandes unités écologiques qui forment les habitats d'oiseaux (au titre de la Directive Habitats ou non) : Lagune, lidos et sansouïres - Roselière et Marais doux - Plaines agricoles et pelouses méditerranéennes (dont une partie incluse dans le PNA Outarde) (cf. carte en annexe 10).

Ces enjeux Natura 2000 sont retenus comme prioritaires par la mise en œuvre de la stratégie régionale MAEC en Occitanie.

- Les Habitats naturels d'intérêt communautaire (cf. cartes en annexes 11-12 et tableau complet en annexe 13) :

Sur le territoire on observe 12 HIC, dont 3 à enjeux forts : Marais calcaire à *cladium mariscus* (Code 7210 sur 39 ha), Fourrés halophiles Méditerranéens (1420 sur 466 ha) et Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (1310 sur 78 ha). Ainsi que 3 autres à enjeux très forts :

- Prés salés Méditerranéens (1410 sur 227 ha), état bon à état défavorable inadéquat (fermeture)
- Dunes fixées du littoral (2210 sur 958 ha), état défavorable inadéquat (rudéralisation, surfréquentation, EEE)
- Lagunes côtières Méditerranéennes (1150 sur 4 579 ha), bon état.

- La faune d'intérêt communautaire (cf. tableaux complets en annexes 14 et 15) :

Sur le territoire on observe 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, dont 9 à enjeux forts telles que l'Outarde canepetière (Code A128) et le Rollier d'Europe (A231). Ainsi que 2 autres à enjeux très forts :

- La Lusciniole à moustache (A293) pour un effectif nicheur de 16 à 24 couples, avec un bon état de conservation
- La sterne naine (A195) pour un effectif nicheur de 100 à 105 couples, avec un bon état de conservation

Les autres espèces de faune d'intérêt communautaire concernent principalement les chiroptères (Petit Murin, Grand Rhinolophe...), les tortues (Cistudes d'Europe et Emyde lépreuse) et l'Agriion de mercure.

#### 1.4.1.3. Objectifs agro-environnementaux du territoire :

- Etat initial du milieu

Pour définir les objectifs agro-environnementaux du territoire il convient de décrire l'évolution des surfaces depuis 2009. Bien que les méthodes de cartographie de l'occupation des sols soient différentes entre les deux années de référence du DOCOB (2009-2021) on constate des grandes tendances. Les 3 principales conclusions de cette analyse sont les suivantes :

- Augmentation significative des surfaces en vergers au détriment des milieux ouverts et des vignes dues à une dynamique de relocalisation sur un secteur indemne de Sharka (Salses-le-Château).
- Fermeture significative des milieux au détriment des surfaces en prairie. Dans un certain nombre de cas cette fermeture de milieux est liée au développement important d'espèces exotiques envahissantes (Séneçon en arbre, Herbe de la Pampa et Chèvrefeuille du Japon notamment) observé sur le territoire.
- Diminution des surfaces de roselière liée à la salinisation progressive des terres liée entre autre au réchauffement climatique.

	OS via carto DOCOB 2009	OS via I-SEA brut 2021	Evolution
Vergers	112,19	321	++
Vignes	562,29	399,41	-
Artichauts	89,99	7,93	-
Friches	307	373,56	+
Fourrés de Tamaris et Forêt	175,12	271,09	+
Prairies	687,08	364,45	--
Roselières	396,6	216,92	-
Sansouïres	454,58	466,45	=
Milieux aquatiques	4525,95	4435,3	=
Dunes	175,41	113,6	-
Zones anthropisées	173,83	212,39	=

Plusieurs dynamiques locales dues à la pression foncière, la relocalisation de l'arboriculture ou le phénomène de cabanisation ont des impacts sur la biodiversité conduisant à une mono-spécialisation des habitats. Ces tendances ont également des impacts sur d'autres enjeux tels que la qualité de l'eau ou les zones humides.

L'HIC prioritaire majoritaire sur le site est la lagune en elle-même. L'état de conservation de cet habitat est conditionné par plusieurs indicateurs dont la qualité de l'eau vis-à-vis des éléments nutritifs et chimiques. Actuellement l'état de cet indicateur<sup>1</sup> est jugé bon, l'enjeu pour cet habitat correspond au maintien de cet état pour cet indicateur.

Vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau, l'état écologique est bon depuis 2015 et l'état chimique est bon depuis 2018.

Enfin, concernant les populations d'oiseaux liés aux plaines agricoles du site, mise à part le Bruant ortolan, la plupart des espèces se portent bien. La juxtaposition, sur quelques centaines de mètres, d'espaces steppiques et de bocages méditerranéens explique en grande partie la diversité d'espèces terrestres présentes, qu'il s'agisse d'espèces affectionnant les grandes plaines dépourvues d'arbres (Œdicnème, Alouette calandrelle, Pipit rousseline) ou d'espèces de milieux agricoles (arboriculture ou prairie) cloisonnés par des haies (Rollier, Alouette lulu, etc.). La nette augmentation, depuis 2008 des effectifs reproducteurs de plusieurs espèces steppiques (Œdicnème, Rollier) est remarquable dans un contexte européen très défavorable à ces espèces. Il semble donc que la mosaïque vignes/vergers/friches de ce site possède encore un potentiel trophique (en particulier entomofaune) important, contrairement à de nombreuses plaines agricoles de France<sup>2</sup>. Le cas de l'Outarde canepetière est à traiter à part du fait de sa dynamique d'évolution négative en lien avec le processus récent (depuis 2019-2020) de relocalisation de vergers exposée auparavant (et dans la partie Outarde).

- Etat du milieu visé

Grâce à la programmation MAEC à venir, l'état du milieu visé correspond au :

- Maintien et restauration des milieux ouverts et lutte contre les espèces envahissantes notamment pour les pelouses sèches et prairies favorables à l'avifaune et les prés salés méditerranéens.
- Maintien de la bonne qualité de l'eau (éléments chimiques et nutritifs) notamment vis-à-vis de l'état de conservation de la lagune de Salses-Leucate et de ses zones humides périphériques.
- Maintien de la mosaïque de milieux favorable à la diversité avifaunistique du site.
- Maintien, implantation et gestion adaptée des infrastructures agro-écologiques favorables à l'avifaune et à la diminution du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface.

Ces enjeux et objectifs agro-environnementaux sont issus des discussions partagées par tous les acteurs du territoire, dans le cadre de l'élaboration concertée de la Stratégie agricole du territoire de l'étang de Salses-Leucate.

- Pratiques agricoles sur le territoire et enseignements tirés des précédentes programmations MAEC

Concernant les pratiques agricoles sur le site Natura 2000 on observe une bonne dynamique de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les viticulteurs. En effet, la filière est relativement bien structurée avec la présence de la cave Arnaud de Villeneuve engagée dans plusieurs démarches de développement durable : RSE, HVE3, Vignerons engagés, etc. Le Bio est également bien représenté sur le site Natura 2000 avec près de 70 ha engagés en conversion ou maintien de

<sup>1</sup> Source : Etat de conservation des « lagunes côtières » d'intérêt communautaire (UE1150\*) – Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000.

<sup>2</sup> Source : Suivis Peuplement avifaunistique des milieux agricoles et pelouses sèches de la ZPS « Complexe lagunaire de Salses-Leucate ». GOR.

l'agriculture biologique. Les programmations MAEC successives ont permis, pour cette filière, de sensibiliser les vignerons à l'intérêt des pratiques alternatives de désherbage. Néanmoins, quelques exploitations sont encore à convaincre, une marge de progression est possible notamment vis-à-vis de l'utilisation des désherbants chimiques de synthèse. La contractualisation de mesures viticoles « Eau » permettrait de soutenir financièrement les exploitations concernées pour les amener à tester des méthodes alternatives de désherbage, malgré les idées reçues concernant les pertes de rendement engendrées par ce changement de pratique.

La filière « arboriculture » est structurée de manière différente. En effet, la majeure partie des surfaces cultivées est répartie sur peu d'exploitations. Le désherbage chimique de l'inter-rang est très peu pratiqué. En revanche le désherbage du rang est très souvent réalisé avec pour objectif d'optimiser l'efficacité des systèmes d'irrigation. Au vue de la dynamique observée d'implantation de vergers sur le secteur de Garrieux (Salses-le-Château), le territoire semble très favorable à la production de pêches et d'abricots de qualité sur une zone encore indemne de Sharka. A noter que la plupart des arboriculteurs sont déjà engagés dans des programmes opérationnels qui traitent notamment de l'utilisation de produits désherbants de synthèse (Production Fruitière Intégrée par exemple). Ce dispositif a été un frein majeur dans la contractualisation de MAEC pour cette filière sur les précédentes programmations.

Concernant les pratiques d'élevage, il est à noter que depuis 3-4 ans le syndicat RIVAGE se mobilise, à travers l'animation de différents plans de gestion, pour un redéploiement pastoral sur les secteurs à fort enjeux pour la biodiversité (plans de gestion des sagnes d'Opoul à Salses-le-Château, du communal à Saint Hippolyte, etc.) couplé à des opérations d'ouverture de milieu et de lutte contre les espèces envahissantes. Ainsi on constate un nouvel attrait du territoire pour de jeunes éleveurs qui sollicitent régulièrement le syndicat pour des aides logistiques pour s'installer (recherche de parcelles intéressantes, mise en place de rotation pastorale adaptée à la sensibilité des milieux, etc.). Un certain nombre de prairies naturelles font également l'objet d'une fauche tardive annuelle. Les précédentes programmations MAEC ont permis d'échanger régulièrement avec ces exploitants et d'obtenir des retours d'expériences pertinents sur les plans de gestion pastoraux au regard de l'évolution de l'état de conservation des prairies du site (prés salés notamment).

- **Préconisations d'adaptation des pratiques agricoles**

Etant donné les enjeux du territoire qui ressortent et les pratiques agricoles en place, il serait pertinent de travailler sur :

- La limitation voire l'abandon des pratiques de désherbage chimique et d'utilisation d'insecticides de synthèse en viticulture et arboriculture afin de favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles et au maintien du bon état chimique de la lagune.
- La sensibilisation des exploitants vers le maintien de couverts herbacés sur les inter-rangs en culture pérenne permettrait également de favoriser l'avifaune nicheuse en limitant les impacts du labour de l'inter-rang en période de reproduction. Cette pratique serait également favorable à la limitation du risque de transfert de polluant vers les eaux de surface.
- La gestion pertinente et adaptée des infrastructures agro-écologiques (IAE) pour le maintien et l'amélioration des populations d'oiseaux et la limitation du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface.
- La gestion voire la conversion de terres arables en prairies pour diversifier la mosaïque de milieux favorables à la biodiversité.
- L'ouverture des milieux en déprise et la lutte contre les espèces envahissantes en faveur des habitats naturels et des espèces associées.
- La mise en place de plans de gestions pastoraux adaptés à la sensibilité des milieux (rotation et retard de fauche) pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux.

Ces dernières opportunités de gestion permettent également au territoire de conserver une attractivité certaine pour l'implantation de nouvelles exploitations extensives.

- **Bibliographie (cf. Liste complète en annexe 16) : principalement le DOCOB « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » - 2011, et tous ses suivis afférents et de mises à jour, ainsi que la Stratégie agricole Salses-Leucate - 2022.**

- **Synthèse (source : OcSol I-Sea 2021)**

Enjeux et objectifs agro-environnementaux	Surfaces concernées	Etat initial du milieu	Etat du milieu visé	Pratiques agricoles sur le territoire	Préconisation d'adaptation des pratiques agricoles
Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles	Vignes et vergers : 720 ha Lagunes : 4 500 ha	Bonne qualité trophique des zones de production viticoles et vergers	Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production viticoles et vergers	Viticulture : bonne dynamique de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires mais progrès possible pour quelques exploitations non engagées Arboriculture : limitation de l'utilisation des produits désherbants engagée avec progrès à réaliser sur le rang	La limitation voir l'abandon des pratiques de désherbage chimique et d'utilisation d'insecticides de synthèse en viticulture et arboriculture
Maintenir / améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, lutter contre les EEVE et conserver une attractivité du	740 ha dont plus de 70% en ZH	Etat de conservation moyen à bon pour les prés salés du site N2000, nombreuses parcelles embroussaillées	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux	Redéploiement pastoral en vigueur sur secteurs à fort enjeux et projet de déploiement de nouvelles exploitations à l'étude	Mise en place de plans de gestions pastoraux adaptés à la sensibilité des milieux (rotation pastorale et retard de fauche)

Enjeux et objectifs agro-environnementaux	Surfaces concernées	Etat initial du milieu	Etat du milieu visé	Pratiques agricoles sur le territoire	Préconisation d'adaptation des pratiques agricoles
territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations		avec problématique de développement des EEE			Ouverture des milieux en déprise et la lutte contre les espèces envahissantes
Maintenir / améliorer les populations d'oiseaux et limitation du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface	Non concernées	Présence d'IAE assez importante sur le territoire avec état de conservation jugé moyen	Augmentation du linéaire de haie et amélioration de l'état de conservation des IAE existantes	Les IAE sont liées aux surfaces viticoles et aux vergers, leur gestion est réalisée surtout pour l'objectif de limiter les impacts du vent sur les cultures	Gestion pertinente et adaptée des infrastructures agro-écologiques
Renforcer la mosaïque de milieux favorables à la biodiversité	Non concernées	Bonne diversité de cultures présentes sur le territoire avec présence de friches	Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité	Forte dynamique de recherche de foncier, relocalisation de vergers sur secteur indemne de Sharka, problématique de cabanisation	Conversion de terres arables en prairie d'intérêt faunistique et floristique et gestion des milieux ouverts
Maintenir le bon état chimique et trophique de la lagune	Vignes et vergers : 720 ha Lagunes : 4 500 ha + surfaces pâturées (environ 200ha)	Bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs	Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs	Viticulture : bonne dynamique de réduction d'utilisation de phyto mais progrès possible pour quelques exploitations non engagées. Utilisation limitée de produits fertilisants. Arboriculture : limitation de l'utilisation des phyto engagée avec progrès à réaliser sur le rang. Utilisation limitée de fertilisants de synthèse mais recours régulier aux matières organiques. Elevage : utilisation limitée de produit fertilisant	La limitation, voire l'abandon, des désherbants et insecticides chimiques, ainsi que de fertilisants de synthèse en élevage, viticulture et arboriculture

#### 1.4.2. Territoire du PNA Outarde

##### 1.4.2.1. Caractéristiques générales du territoire

- Périmètre : zones du PNA Outarde de la plaine de la Salanque hors site Natura 2000

Les zones PNA Outarde de la plaine de la Salanque sur le territoire de Salses-Leucate se situent en Région Occitanie, dans le département des Pyrénées-Orientales. Elles sont à l'intersection entre la Plaine du Roussillon, du Crest et des bords de la lagune de Salses-Leucate. Le périmètre du territoire Outarde du PAEC Salses-Leucate se limite au nord au site Natura 2000 vu précédemment.

Données PAEC sur le territoire Outarde	Territoire à enjeux Biodiversité : Zones PNA Outarde sur la plaine de la Salanque
Nombre de communes incluses	4 : Salses-le-Château, Saint-Hippolyte, Claira et Rivesaltes
Surface totale	1 624,02 ha (tout en surfaces terrestres)
Nombre d'exploitations agricoles	61 exploitations agricoles (source RPG 2020)
Nombre d'entités collectives	0
SAU	787,9 ha (source RPG 2020)

- Occupation des sols (cf. carte en annexe 7)

L'occupation des sols sur les communes intersectées par les zones Outarde est la suivante :

RPG 2019 Surf (ha)	SAU	VIGNES	Maraîchage	Arboriculture	Prairies et fourrages	Gel	Céréales	Protéa et oléagineux	Divers
St Hippolyte	389	134	24	21	152	21	26	0	11
Salses	1 815	1 104	4	335	31	160	0	0	181
Claira	606	262	32	123	42	57	59	3	29
Rivesaltes	950	558	1	230	4	75	0	0	82
<b>TOTAL</b>	<b>3 761</b>	<b>2 058</b>	<b>61</b>	<b>709</b>	<b>229</b>	<b>312</b>	<b>85</b>	<b>3</b>	<b>304</b>

La Surface Agricole Utile concernée par le diagnostic sur l'ensemble des communes intersectées atteint 3 761 ha, dont 788 ha dans le périmètre des zones PNA Outardes.

Dans ce périmètre, les principales activités restent la viticulture, puis l'arboriculture et le maraîchage, même s'il existe d'autres types de productions.

- Données climatiques et changement climatique : idem (cf. 1.4.1.1).
- Géologie, géomorphologie et pédologie : idem (cf. 1.4.1.1), et plus particulièrement le Crest.

##### 1.4.2.2. Description des enjeux environnementaux du territoire

Sur le territoire Outarde, qui exclut le site Natura 2000, le principal enjeu correspond au maintien et à la restauration dans un bon état de conservation des populations d'Outarde canepetière et de leurs habitats associés.

Sur ce périmètre, il n'y a pas de zonages réglementaires spécifiques à la biodiversité, ni d'inventaire d'habitats d'intérêt communautaire. En revanche on identifie une grande unité écologique qui forme un habitat d'oiseau : les Plaines agricoles et vu la proximité du site N2000 CLSL beaucoup d'espèces d'IC sont présentes en plus de l'Outarde canepetière telles que l'Œdicnème criard, l'Alouette Lulu, le Pipit rousseline, etc. (Cf. carte en annexe 10). Cet enjeu Outarde est retenu comme prioritaire par la mise en œuvre de la stratégie régionale MAEC en Occitanie.

#### 1.4.2.3. Objectifs agro-environnementaux du territoire :

- Etat initial du milieu (Source : OcSol RIVAGE 2022)

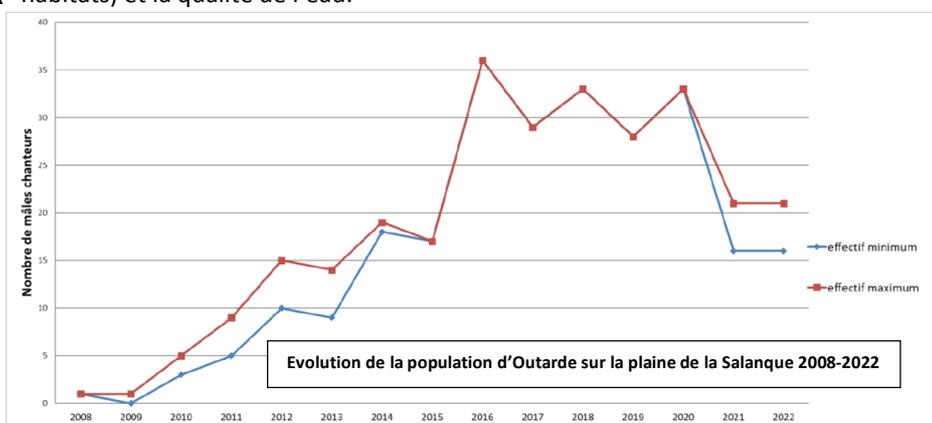
	OS 2022	Evolution
Vergers	153,97	=
Vignes	670,78	+
Maraîchage	5,40	--
Friches	507,81	-
Bois	6,38	+
Prairies	56,47	-
Garrigues	34,90	=
Zones anthropisées	34,92	=

Les grandes tendances d'évolution des surfaces par type de couvert depuis 2009 sont :

- Augmentation des surfaces en culture au détriment des friches due à la forte valeur agronomique du secteur.
- Fermeture des milieux au détriment des surfaces en prairie, souvent liée au développement d'espèces envahissantes.

Plusieurs dynamiques locales dues à la pression foncière, à une bonne valeur agronomique, et dans une moindre mesure à la relocalisation de l'arboriculture, ont des impacts sur la biodiversité (mono-spécialisation des habitats) et la qualité de l'eau.

La population d'Outarde canepetière augmente jusqu'en 2017 avant de subir une diminution de près de 50% à partir de 2018<sup>3</sup>. Ceci est à mettre en relation avec la dynamique de remise en culture de friches observée sur la plaine de la Salanque en lien avec le processus de relocalisation de vergers (vu précédemment) sur la partie nord du PNA Outarde (intégrée au site N2000) et d'implantation de vignes sur la partie sud de la zone PNA Outarde.



- Etat du milieu visé

Grâce à la programmation MAEC à venir, l'état du milieu visé correspond au :

- Maintien et restauration du bon état des milieux ouverts et lutte contre les espèces envahissantes ou à forte dynamique notamment pour les pelouses sèches et prairies favorables à l'avifaune.
- Maintien de la mosaïque de milieux favorable à la diversité avifaunistique du site.

Ces enjeux et objectifs agro-environnementaux sont issus des discussions partagées par tous les acteurs du territoire, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie agricole du territoire de Salses-Leucate.

- Pratiques agricoles sur le territoire et enseignements tirés des précédentes programmations MAEC : idem (cf. 1.4.1.3).
- Préconisations d'adaptation des pratiques agricoles : idem (cf. 1.4.1.3), et plus particulièrement :
  - La sensibilisation des exploitants vers le maintien de couverts herbacés favorables à l'avifaune.
  - La mise en place de plans de gestions pastoraux adaptés à la sensibilité des milieux.
  - La gestion voire la conversion de terres arables en prairies pour diversifier la mosaïque de milieux.
  - L'ouverture des milieux en déprise et la lutte contre les espèces envahissantes.

Ces dernières opportunités de gestion permettent également au territoire de conserver une attractivité certaine pour l'implantation de nouvelles exploitations extensives.

- Bibliographie (cf. Liste complète en annexe 16) : principalement le DOCOB « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » - 2011, et tous ses suivis afférents et de mise à jour, ainsi que la Stratégie agricole de Salses-Leucate - 2022.

- Synthèse (Source : OcSol RIVAGE 2022)

Enjeux et objectifs agro-environnementaux	Surfaces concernées	Etat initial du milieu	Etat du milieu visé	Pratiques agricoles sur le territoire	Préconisation d'adaptation des pratiques agricoles
Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables	Cultures annuelles et	Qualité trophique moyenne des zones de production agricoles	Amélioration de la qualité trophique des zones de production agricole	Cultures annuelles et pérennes : bonne dynamique de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires mais	Conversion de parcelles cultivées potentiellement utilisatrices d'intrants en

<sup>3</sup> Source : GOR - Résumé du suivi 2022 dans les Pyrénées-Orientales -PNA Outarde Canepetière

Enjeux et objectifs agro-environnementaux	Surfaces concernées	Etat initial du milieu	Etat du milieu visé	Pratiques agricoles sur le territoire	Préconisation d'adaptation des pratiques agricoles
aux oiseaux des plaines agricoles	pérennes : 830 ha			progrès possible pour exploitations non engagées ou en diversification	prairies non traitées et favorable à l'avifaune
Maintenir / améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, lutter contre les EEVE et conserver une attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations	560 ha	Etat de conservation moyen pour les milieux ouverts, nombreuses parcelles embroussaillées avec problématique de développement des EEE	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux	Peu d'élevages présents. Déprise agricole conduisant à la présence de nombreuses friches	Mise en place de plans de gestions pastoraux adaptés à la sensibilité des milieux (ouverture et retard de fauche) Ouverture des milieux en déprise et lutte contre les espèces envahissantes
Renforcer la mosaïque de milieux favorables à la biodiversité	Non concernées	Diversité de cultures présentes moyennes sur le territoire avec présence de friches	Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité	Fort potentiel agronomique des sols et grande pression foncière conduisant soit à une faible diversification des cultures soit à de la déprise	Conversion de terre arable ou de prairie temporaire en prairie d'intérêt faunistique et floristique et gestion des milieux ouverts

## 2. PARTIE 2 : STRATEGIE DU PAEC

### 2.1. Périmètre du PAEC

Au regard du diagnostic de territoire du projet, deux périmètres de territoire sont définis (cf. liste communes en annexe 17 et carte en annexe 18 et Atlas carto au 5 000ème) :

- Le territoire Natura 2000 : Site Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses Leucate
- Le territoire Outarde : zones du PNA Outarde canepetière de la plaine de la Salanque (hors site Natura 2000 complexe lagunaire de Salses Leucate).

### 2.2. Enjeux visés par le PAEC

Au regard du diagnostic de territoire et des contraintes d'éligibilité des MAEC disponibles au niveau régional, seul l'enjeu Biodiversité est retenu. Cet enjeu se décline en 2 sous enjeux :

- Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate
- Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des milieux favorables à l'Outarde canepetière.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Sur le site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses Leucate :
  - Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production viticoles et vergers.
  - Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux.
  - Augmentation du linéaire de haies et amélioration de l'état de conservation des IAE existantes.
  - Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité.
  - Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritif.
- Sur la zone à Outarde canepetière (hors site Natura 2000) :
  - Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production viticoles et vergers.
  - Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux.
  - Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts.

### 2.3. Tableau des MAEC mobilisées, des objectifs de contractualisation et de paramétrage des mesures

Nom du territoire - codification	Sous enjeux concerné	Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la Mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Proposition de paramètres locaux <sup>4</sup>	Montant unitaire
Site Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses Leucate – OC_CLSL	Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles Maintenir le bon état chimique et trophique de la lagune	Vignes	OC_CLSL_VIT1	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production viticoles Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs	* Moyens de lutte actuellement identifiés : confusion sexuelle, lâcher d'auxiliaires et favorisation des prédateurs naturels (contre l'Eudémis, Cochylis et/ou Cryptoblastes et Pyrale de la vigne...) * A venir : les méthodes et fréquences adaptées au territoire seront déterminées par le diagnostic d'exploitation à partir des préconisations des experts locaux et du cahier des charges à venir. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges.	317 €/an/ha
		Vergers	OC_CLSL_ARB1	MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides	Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production (vergers) Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs	* Moyens de lutte actuellement identifiés : confusion sexuelle, lâcher d'auxiliaires et favorisation des prédateurs naturels (contre notamment Tordeuse orientale) * A venir : les méthodes et fréquences adaptées au territoire seront déterminées par le diagnostic d'exploitation à partir des préconisations des experts locaux et du cahier des charges à venir. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges.	527 €/an/ha
	Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux humides et conserver une attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations	Prairies ou pâturages permanents Milieux humides	OC_CLSL_MHU2	MAEC Milieux humides + pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité. Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées	* Taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,4 UGB/ha/an * Taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation * Taux de chargement maximal instantané de 100 UGB/ha à la parcelle <sup>5</sup> , en période hivernale allant du 15/10 au 15/03, sur les parcelles engagées * Obligation à respecter : absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (hors apports par pâturage) * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement.	201 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents Milieux humides	OC_CLSL_MHU3	MAEC Milieux humides + EEE	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux et de la lutte contre les EEE Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité	* Taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,4 UGB/ha/an * Taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation * Taux de chargement maximal instantané de 100 UGB/ha à la parcelle <sup>5</sup> , en période hivernale allant du 15/10 au 15/03, sur les parcelles engagées * Obligation à respecter : absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (hors apports par pâturage) * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement	267 €/an/ha
		Surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents	OC_CLSL_ESP4	MAEC BIODIVERSITE - PROTECTION DES ESPECES - Niveau 4	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité. Cette MAEC vise à retarder l'utilisation d'une parcelle en faveur de l'avifaune pouvant nicher au sol. Elle permettra également aux végétaux de réaliser leur cycle biologique afin d'engendrer une bonne régénération naturelle et de favoriser l'entomofaune associée. Par ailleurs elle permettra de maintenir un bon niveau d'ouverture des milieux	* Aucune mise en défens obligatoire sur les surfaces engagées * Période d'interdiction de pâturage entre le 15/03 et le 01/07 sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière * Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement	254 €/an/ha
	Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, lutter contre les espèces végétales envahissantes et conserver une attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles	Prairies ou pâturages permanents	OC_CLSL_PRA3	MAEC BIODIVERSITE - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité. Cette MAEC vise l'amélioration de l'état des prairies en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées.	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Préconisation : sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	72 €/an/ha

<sup>4</sup> Des paramétrages locaux de certaines MAEC pourront éventuellement évoluer post-candidature afin de prendre en compte les préconisations des experts locaux et les cahiers des charges détaillés des MAEC à venir. Ce paramétrage sera intégré aux notices des mesures une fois validé par le Copil. Les propositions actuelles ou à venir n'ont pas d'incidence sur l'estimation des surfaces et du budget des contractualisations.

<sup>5</sup> Ce taux de chargement instantané sera cadré par le plan de gestion pastoral pour que la durée de présence des animaux corresponde aux objectifs de bon état de la parcelle et notamment des restrictions imposée sur la parcelle est inondée.

Nom du territoire - codification	Sous enjeux concerné	Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la Mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Proposition de paramètres locaux <sup>4</sup>	Montant unitaire
Site Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses Leucate – OC_CLSL		Prairies ou pâturages permanents	OC_CLSL_OUV1	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de l'ouverture des milieux	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) et un entretien mécanique	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Obligation à respecter : nombre d'interventions d'ouverture mécaniques pendant la période d'engagement déterminé dans le plan de gestion au regard du diagnostic d'exploitation	153 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents	OC_CLSL_OUV2	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées et un entretien mécanique	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Obligation à respecter : nombre d'interventions d'ouverture mécaniques pendant la période d'engagement déterminé dans le plan de gestion * Préconisation : sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière, le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	204 €/an/ha
	Renforcer la mosaïque de milieux favorables à la biodiversité	Terres arables hors surfaces herbacées temporaires / jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes	OC_CLSL_CIFF	MAEC BIODIVERSITE - Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité  Cette MAEC vise à convertir des terres cultivées en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Mise en place et maintien du couvert : - implantation du couvert au plus tard le 31/12 de la première année d'engagement ; - respect des conditions d'implantation : tout type d'implantation autorisé et végétation spontanée autorisée * Couverts autorisés : le diagnostic déterminera le couvert le plus adapté à partir de la liste des couverts autorisés. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Absence d'intervention mécanique entre le 15/03 et le 15/05 * Modalités d'entretien : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement. Le broyage est autorisé hors période d'interdiction * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation	652 €/an/ha
		Surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins	OC_CLSL_CPRA	MAEC BIODIVERSITE - Création de prairies	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise à convertir des surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Couverts autorisés : le type de prairie et la composition sera définie par le diagnostic en fonction des préconisations d'experts locaux et présentera un intérêt pour la faune ou la flore. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation * Obligation à respecter : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement	358 €/an/ha
	Maintien et l'amélioration des populations d'oiseaux et la limitation du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface	Haies Arbres isolés ou en alignement	OC_CLSL_IAE1	MAEC BIODIVERSITE - Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Ligneux	Amélioration de l'état de conservation des IAE existantes par la mise en œuvre d'un plan de gestion sur 90% des éléments engagés et un respect du cycle de production	* Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence de produits phyto sur les éléments engagés	0,8 €/ml/an
	Limitation du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface	Fossés végétalisés	OC_CLSL_IAE3	MAEC BIODIVERSITE - Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Fossés	Amélioration de l'état de conservation des IAE existantes et du fonctionnement des zones humides par la mise en œuvre d'un plan de gestion sur 90% des éléments engagés	* Obligation à respecter : mettre en œuvre le plan de gestion sur 90% des éléments engagés * Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence de produits phyto sur les éléments engagés	1,6 €/ml/an
	PNA Outarde Canepetière (hors site Natura 2000) – OC_OUTA	Augmenter les surfaces disponibles en faveur de l'Outarde Canepetière	Terres arables hors surfaces herbacées temporaires / jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes	OC_OUTA_CIFF	MAEC BIODIVERSITE - Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité  Cette MAEC vise à convertir des terres cultivées en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Mise en place et maintien du couvert : - implantation du couvert au plus tard le 31/12 de la première année d'engagement ; - respect des conditions d'implantation : tout type d'implantation autorisé et végétation spontanée autorisée * Couverts autorisés : le diagnostic déterminera le couvert le plus adapté à partir de la liste des couverts autorisés. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Absence d'intervention mécanique entre le 15/03 et le 15/05 * Modalités d'entretien : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement. Le broyage est autorisé hors période d'interdiction * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation

Nom du territoire - codification	Sous enjeux concerné	Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la Mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Proposition de paramètres locaux <sup>4</sup>	Montant unitaire
PNA Outarde Canepetière (hors site Natura 2000) – OC_OUTA	Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, en faveur de l'Outarde Canepetière Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment)	Surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins	OC_OUTA_CPRA	MAEC BIODIVERSITE - Création de prairies	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité  Cette MAEC vise à convertir des surfaces herbacées temporaire de 2 ans ou moins en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Couverts autorisés : le type de prairie et la composition sera définie par le diagnostic en fonction des préconisations d'experts locaux et présentera un intérêt pour la faune ou la flore. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation * Obligation à respecter : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement	358 €/an/ha
		Surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents	OC_OUTA_ESP4	MAEC BIODIVERSITE - PROTECTION DES ESPECES - Niveau 4	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise à retarder l'utilisation d'une parcelle en faveur de l'avifaune pouvant nicher au sol. Elle permettra également aux végétaux de réaliser leur cycle biologique afin d'engendrer une bonne régénération naturelle et de favoriser l'entomofaune associée. Par ailleurs elle permettra de maintenir un bon niveau d'ouverture des milieux	* Aucune mise en défens obligatoire sur les surfaces engagées * Période d'interdiction de pâturage entre le 15/03 et le 01/07 * Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement	254 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents	OC_OUTA_PRA3	MAEC BIODIVERSITE - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise l'amélioration de l'état des prairies en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Préconisation : sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	72 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents	OC_OUTA_OUV1	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de l'ouverture des milieux	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) et un entretien mécanique	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Obligation à respecter : nombre d'interventions d'ouverture mécaniques pendant la période d'engagement déterminé dans le plan de gestion	153 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents	OC_OUTA_OUV2	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Préconisation : le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	204 €/an/ha

<sup>4</sup> Des paramétrages locaux de certaines MAEC pourront éventuellement évoluer post-candidature afin de prendre en compte les préconisations des experts locaux et les cahiers des charges détaillés des MAEC à venir. Ce paramétrage sera intégré aux notices des mesures une fois validé par le Copil. Les propositions actuelles ou à venir n'ont pas d'incidence sur l'estimation des surfaces et du budget des contractualisations.

La liste des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires prioritaires au niveau régional est présentée en annexe 19.

## 2.4. Formation

Mise en place d'un dispositif de formation de 2 journées par exploitant engagé précisant à la fois les enjeux en matière d'espaces naturels associés aux milieux exploités et le raisonnement des pratiques phytosanitaires. Ce cycle de formation est à réaliser dans les 2 premières années d'engagement. Ces formations seront déléguées au service formation de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales Rivesaltes qui fera intervenir des structures compétentes : Chambre d'agriculture 66, associations naturalistes et prestataires agréés en partenariat avec RIVAGE.

Listing du contenu des formations envisagées (Cf. fiche de présentation détaillée en annexe 20) :

- N°1 - Raisonner ses pratiques phytosanitaires
- N°2 - Accueil des auxiliaires agricoles dans son exploitation
- N°3 - Gestion des prairies et milieux ouverts
- N°4 - Présentation du territoire et de ses enjeux en introduction de toutes les formations

Deux types de parcours sont proposés suivant les MAEC engagées (Cf. parcours de formation en annexe 21) :

- Un parcours "Biodiversité" pour les engagements des mesures en faveur des milieux ouverts
- Un parcours "Cultures pérennes" pour les engagements des mesures en faveur de la diminution des intrants.

## 2.5. Budget relatif aux mesures

Le coût total du PAEC sur les 3 ans et pour les 2 territoires est de 914 000 €, réparti de la façon suivante :

MAEC	Montant € / ha ou ml	TOTAL PROJET			
		Nb EA	Quantité (ha - ml)	Montant / an	Montant € 5 ans
XXXX_CIFF	652	10	42	27 384	136 920
XXXX_CPRA	358	7	8	2 864	14 320
XXXX_ESP4	254	13	105	26 670	133 350
XXXX_PRA3	72	9	89	6 408	32 040
XXXX_OUV1	153	10	27	4 192	20 961
XXXX_OUV2	204	8	25	5 100	25 500
XXXX_MHU2	201	8	80	16 080	80 400
XXXX_MHU3	267	5	15	4 005	20 025
<b>sous-total Biodiv</b>		<b>17</b>	<b>391</b>	<b>92 703</b>	<b>463 516</b>
CLSL_VIT1	317	10	160	50 720	253 600
<b>sous-total Viti</b>		<b>10</b>	<b>160</b>	<b>50 720</b>	<b>253 600</b>
CLSL_ARB1	527	5	55	28 985	144 925
<b>sous-total Arbo</b>		<b>5</b>	<b>55</b>	<b>28 985</b>	<b>144 925</b>
CLSL_IAE3	1,6	8	3 500	5 600	28 000
CLSL_IAE1	0,8	8	6 000	4 800	24 000
<b>sous-total IAE (inclus)</b>		<b>8</b>	<b>9 500</b>	<b>10 400</b>	<b>52 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>606</b>	<b>182 808</b>	<b>914 041</b>
			<b>9 500</b>		

Pour le territoire N2000 :

MAEC	Montant € / ha ou ml	Surface éligible (ha)*	PAEC Natura 2000																
			2023				2024				2025				TOTAL 3 TRANCHES				
			Nb EA	Quantité (ha - ml)	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Quantité (ha - ml)	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Quantité (ha - ml)	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Quantité (ha - ml)	%	Montant / an	Montant € 5 ans
CLSL_CIFF	652	322	1	8	5 216	26 080	1	7	4 564	22 820	1	6	3 912	19 560	3	21	7%	13 692	68 460
CLSL_CPRA	358	5	2	3	1 074	5 370	1	1	358	1 790	1	1	358	1 790	4	5	100%	1 790	8 950
CLSL_ESP4	254	221	3	45	11 430	57 150	2	30	7 620	38 100	1	15	3 810	19 050	6	90	41%	22 860	114 300
CLSL_PRA3	72	221	4	48	3 456	17 280	2	24	1 728	8 640	1	12	864	4 320	7	84	38%	6 048	30 240
CLSL_OUV1	153	221	3	9	1 377	6 885	2	5	826	4 131	2	5	765	3 825	7	19	9%	2 968	14 841
CLSL_OUV2	204	221	2	8	1 632	8 160	2	8	1 632	8 160	1	4	816	4 080	5	20	9%	4 080	20 400
CLSL_MHU2	201	211	4	40	8 040	40 200	2	20	4 020	20 100	2	20	4 020	20 100	8	80	38%	16 080	80 400
CLSL_MHU3	267	211	2	6	1 602	8 010	2	6	1 602	8 010	1	3	801	4 005	5	15	7%	4 005	20 025
<b>sous-total Biodiv</b>			<b>5</b>	<b>167</b>	<b>33 827</b>	<b>169 135</b>	<b>3</b>	<b>101</b>	<b>22 350</b>	<b>111 751</b>	<b>2</b>	<b>66</b>	<b>15 346</b>	<b>76 730</b>	<b>10</b>	<b>334</b>		<b>71 523</b>	<b>357 616</b>
CLSL_VIT1	317	266	5	80	25 360	126 800	3	48	15 216	76 080	2	32	10 144	50 720	10	160	50%	50 720	253 600
<b>sous-total Viti</b>			<b>5</b>	<b>80</b>	<b>25 360</b>	<b>126 800</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>15 216</b>	<b>76 080</b>	<b>2</b>	<b>32</b>	<b>10 144</b>	<b>50 720</b>	<b>10</b>	<b>160</b>		<b>50 720</b>	<b>253 600</b>
CLSL_ARB1	527	31	2	22	11 594	57 970	2	22	11 594	57 970	1	11	5 797	28 985	5	55	17%	28 985	144 925
<b>sous-total Arbo</b>			<b>2</b>	<b>22</b>	<b>11 594</b>	<b>57 970</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>11 594</b>	<b>57 970</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>5 797</b>	<b>28 985</b>	<b>5</b>	<b>55</b>		<b>28 985</b>	<b>144 925</b>
CLSL_IAE3	1,6		4	1 700	2 720	13 600	3	1 000	1 600	8 000	1	800	1 280	6 400	8	3 500		5 600	28 000
CLSL_IAE1	0,8		4	3 000	2 400	12 000	3	2 000	1 600	8 000	1	1 000	800	4 000	8	6 000		4 800	24 000
<b>sous-total IAE (inclus)</b>			<b>4</b>	<b>4 700</b>	<b>5 120</b>	<b>25 600</b>	<b>3</b>	<b>3 000</b>	<b>3 200</b>	<b>16 000</b>	<b>1</b>	<b>1 800</b>	<b>2 080</b>	<b>10 400</b>	<b>8</b>	<b>9 500</b>		<b>10 400</b>	<b>52 000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>	<b>269</b>	<b>75 901</b>	<b>379 505</b>	<b>8</b>	<b>171</b>	<b>52 360</b>	<b>261 801</b>	<b>5</b>	<b>109</b>	<b>33 367</b>	<b>166 835</b>	<b>25</b>	<b>549</b>		<b>161 628</b>	<b>808 141</b>
				<b>4 700</b>				<b>3 000</b>				<b>1 800</b>				<b>9 500</b>			

\* Estimée à partir du RPG 2020 mais à ajuster en fonction du détail des codes Culture éligibles à venir et des nouvelles déclarations PAC (installations d'éleveurs en 2021 et 2022)

Pour le territoire PNA Outarde :

MAEC	Montant € / ha ou ml	Surface éligible (ha)	PAEC PNA Outardes																
			2023				2024				2025				TOTAL 3 TRANCHES				
			Nb EA	Quantité (ha - ml)	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Quantité (ha - ml)	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Quantité (ha - ml)	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Quantité (ha - ml)	%	Montant / an	Montant € 5 ans
OUTA_CIFF	652	692			-	-	4	12	7 824	39 120	3	9	5 868	29 340	7	21	7%	13 692	68 460
OUTA_CPRA	358	16			-	-	2	2	716	3 580	1	1	358	1 790	3	3	60%	1 074	5 370
OUTA_ESP4	254	32			-	-	4	8	2 032	10 160	3	7	1 778	8 890	7	15	7%	3 810	19 050
OUTA_PRA3	72	16			-	-	1	3	216	1 080	1	2	144	720	2	5	2%	360	1 800
OUTA_OUV1	153	16			-	-	2	5	765	3 825	1	3	459	2 295	3	8	4%	1 224	6 120
OUTA_OUV2	204	16			-	-	2	3	612	3 060	1	2	408	2 040	3	5	2%	1 020	5 100
<b>TOTAL</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>33</b>	<b>12 165</b>	<b>60 825</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>9 064</b>	<b>45 075</b>	<b>7</b>	<b>57</b>		<b>21 180</b>	<b>105 900</b>

## 2.6. Eventuelles mesures complémentaires à mobiliser

Cf. tableau des actions proposées dans le cadre de la Stratégie agricole Salses-Leucate en annexe 22.

## 2.7. Sélectivité et prospective du PAEC

### 2.7.1. Les critères de priorisation

A l'échelle du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate, seuls 2 territoires PAEC ont été retenus. Ces 2 territoires ont été identifiés car possédant des enjeux habitats naturels ou espèces fort à très fort à l'échelle de la Région Occitanie et du territoire de RIVAGE. En effet, concernant le site Natura 2000 la présence de nombreuses espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire à enjeux permet de justifier les objectifs de contractualisation. Sur le territoire PNA Outarde, l'espèce est identifiée à fort enjeux à l'échelle de l'Occitanie et est observée annuellement sur le territoire. Ce territoire constitue le seul noyau de population reproducteur des Pyrénées-Orientales.

Au cas où l'enveloppe octroyée pour financer les MAEC sur le territoire du PAEC Salses-Leucate serait inférieure au montant estimé ou aux demandes de contractualisation, il convient de fixer des critères de priorisation des surfaces à engager :

- Sur le territoire Natura 2000 :
  - Priorité 1 : priorité pour les exploitations agricoles souscrivant plus de 20% de leurs surfaces engagées en MAEC Biodiversité (par rapport à des MAEC Eau). Si besoin les exploitations ainsi priorisées se verront appliquer un second critère de classement en fonction du pourcentage de surfaces engagées présentant au moins un habitat ou une espèce identifiés à fort ou très fort enjeu. Les données du DOCOB mis à jour depuis 2017 seront utilisées pour calculer ce pourcentage.
  - Priorité 2 : s'il reste du budget pour les contrats souscrivant moins de 20% de MAEC Biodiversité au profit des MAEC Eau, un second niveau de priorisation sera appliqué : « éloignement à la lagune ». En fonction du budget disponible, les exploitations contractualisant un ratio de surfaces engagées les plus proches de la lagune seront prioritaires par rapport aux autres.
- Sur le territoire Outarde :

Sur ce territoire les exploitations candidates à la souscription de MAEC en faveur de l'espèce se verront calculées un coefficient de parcelles dites « à intérêt ». Ce coefficient correspondra au ratio entre surface des parcelles situées à une distance de moins de 100 mètres d'une observation (2012-2022) d'outardes (cf. carte en annexe 23) et surface totale de l'exploitation. Plus ce ratio sera élevé plus l'exploitation candidate sera prioritaire pour la contractualisation des MAEC.

### 2.7.2. Modalité de suivi et d'évaluation

Afin d'évaluer la dynamique de contractualisation, le tableau de bord suivant sera tenu à jour sur les 3 années d'engagement :

Type d'information	Indicateurs	Tranches de contractualisation			Valeur ciblée à l'élaboration du PAEC	Différence valeur ciblée – valeur finale
		2023	2024	2025		
Taux de contractualisation	Surfaces engagées (ha) / surfaces éligibles du PAEC (ha)*				Non ciblé *	
	Surfaces engagées (ha) / SAU du PAEC (ha)*				Non ciblé *	
	Nb agriculteurs engagés / total nb agri présents sur le territoire du PAEC				30 %	
Consommation budgétaire	Montant engagé				914 041 €	
Qualité de l'animation	Nb agriculteurs ayant été informés/ Nb total d'exploitations sur le territoire du PAEC				60 %	
	Nb de jours / an consacrés à l'animation par l'opérateur				225 jours/3ans	

\* Les surfaces éligibles et déclarées au RPG 2020 ne tiennent pas compte des nouvelles déclarations PAC liées à l'installation d'éleveurs récente et à venir.

Dans le but d'évaluer l'impact agro-environnemental des mesures au terme de la programmation, les indicateurs suivants seront évalués :

Catégorie de pratique	Indicateur	Source	Valeur en 2023 (dernière valeur connue à ce jour)	Valeur cible pour 2029	Valeur en 2029	Différence valeur ciblée – valeur initiale	Potentiel territoire faible (-) / fort (+)	Enjeux visé
Economiser ou supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires	Suivis DCE de l'état chimique des masses d'eau du territoire (lagune Salses-Leucate et nappes Roussillon) (suivis insecticides et herbicides)	Résultats DCE (colonne d'eau et biote) (molécules déclassantes)	- Lagune SL 2018 : bon État chimique (eau et biote) (2015 molécule déclassante : 4-ter-octylphénol dans le biote) - Nappes Roussillon 2018 : bon État chimique	Bons États chimiques lagune SL + nappes du Roussillon				Eau qualitatif et biodiversité
Maintenir et développer les IAE, les prairies et les pâturages permanents	Part d'IAE engagées sur les IAE totales dans N2000	Données locales	Haies 2022 : 0% Fossés 2022 : 0%	Haies : +10% Fossés : +6%				Biodiversité
	Part des surfaces en PP dans la surface fourragère principale*	RPG	N2000 2020: 91% Outarde 2020 : 52%	N2000 : +200ha Outarde : +55ha				Biodiversité
	Evolution des surfaces de prairies et prés salés sur le territoire	Données locales (carto habitat DOCOB + OcSol outarde)	N2000 2021 : 364 ha Outarde 2022 : 56 ha	N2000 : +30% Outarde : +5 %				Biodiversité
Favoriser la diversité des assolements et des cultures	Part de PP dans la SAU*	RPG	N2000 2020: 38% Outarde 2020 : 2%	N2000 : +200ha Outarde : +55ha				Biodiversité
Favoriser la population d'Outarde canepetière	Nombre d'observations d'outardes dans (+/-100m) les parcelles engagées	Données locales	2018 : 29 sur les territoires N2000 et Outarde ( <i>dynamique de forte diminution en 2020-21</i> )	29 ( <i>pour restaurer l'équilibre</i> )				Biodiversité

\* Les surfaces éligibles et déclarées au RPG 2020 ne tiennent pas compte des nouvelles déclarations PAC liées à l'installation d'éleveurs récente et à venir.

### 3. PARTIE 3 : ANIMATION DU PAEC

La mise en œuvre et l'animation de ce PAEC fera l'objet de différents financements déjà en vigueur. Le coût d'animation global nécessaire à la mise en œuvre des MAEC est estimé à **48 142 €** sur la période 2023-25, dont 39 975 € pris en charge par le dispositif d'animation Natura 2000 et 8 167 € par le dispositif d'animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate :

Agent	Territoire N2000								Territoire Outarde								TOTAL		
	2023		2024		2025		Total		Agent	2023		2024		2025		Total		Nb J	Montant TOTAL €
	Nb J	Coût €	Nb J	Coût €	Nb J	Coût €	Nb J	Coût €		Nb J	Coût €	Nb J	Coût €	Nb J	Coût €				
<b>Technicien</b>	59	9 222,88	48	7 503,36	40	6 252,80	147	22 979,04	<b>M. MAILHEAU</b>	6	1 361,10	17	3 856,45	13	2 949,05	36	8 166,60	225	48 142
<b>J. ROBERT</b>	12	2 665,32	12	2 665,32	12	2 665,32	36	7 995,96		6	1 361,10	17	3 856,45	13	2 949,05	36	8 166,60		
<b>Prestataire</b>	2	3 000,00	2	3 000,00	2	3 000,00	6	9 000,00		6	1 361,10	17	3 856,45	13	2 949,05	36	8 166,60		
<b>Sous-total</b>	73	14 888,20	62	13 168,68	54	11 918,12	189	39 975,00		<b>Sous-total</b>	6	1 361,10	17	3 856,45	13	2 949,05	36		

Le détail de chaque tranche et mission est donné dans les tableaux en annexe 24.

Seule la formation sera déléguée au Service Formation de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. L'engagement de ce partenaire est en annexe 25.